



**NOTES D'INFORMATION SUR LA
COMPREHENSION DES PROCESSUS REDD+ et
APV/FLEGT EN REPUBLIQUE DU CONGO**



FCPF, Berlin, 17 octobre 2011

Coordination Nationale REDD+ et Coordination de la Cellule Légalité et Traçabilité



Plan de l'exposé



**** Introduction**

1°- Etat d'avancement des processus REDD+ et APV/FLEGT en République du Congo

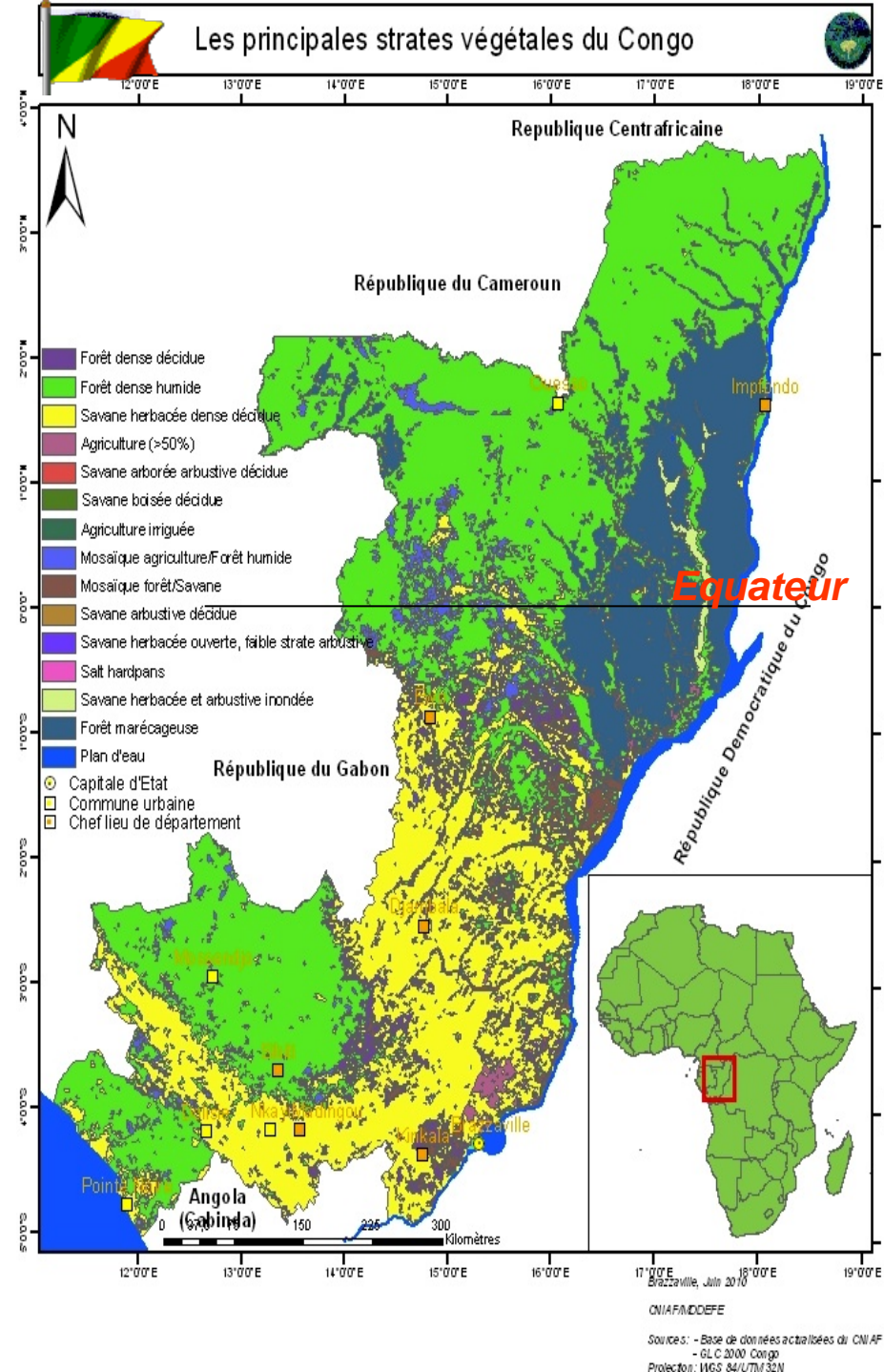
2°- Principales synergies identifiées entre les processus REDD+ et APV/FLEGT en République du Congo

3°- Principales leçons pour garantir la pérennité de la complémentarité des processus REDD+ et APV/FLEGT

**** Conclusion**

** INTRODUCTION

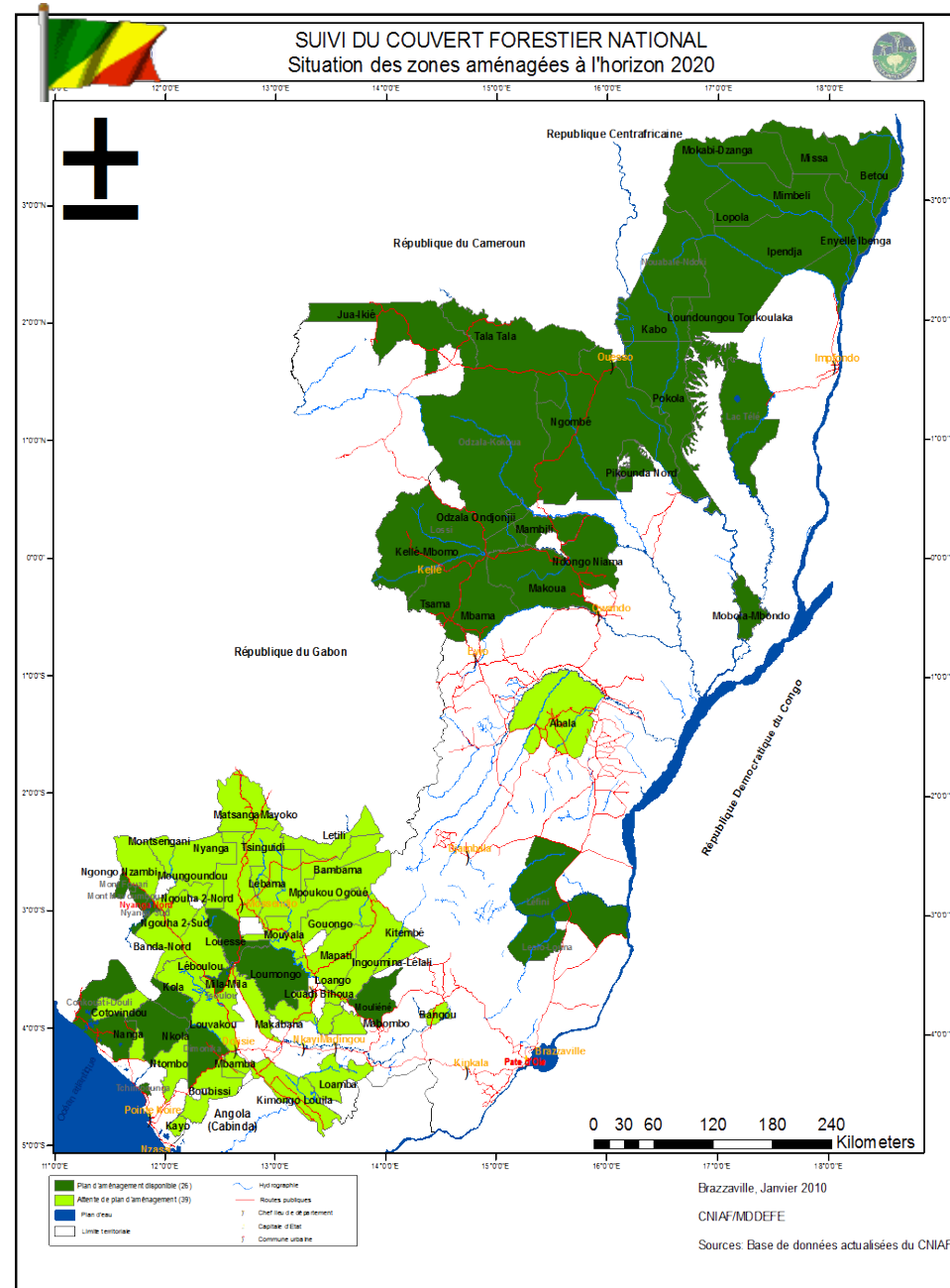
- La superficie du pays est de **342 000 Km² (34.200.000 ha)**;
- La **population nationale** en 2009 était de **3 855 000 habitants**;
- La **superficie forestière** du pays est de **22.471.271 ha** soit **65%** du territoire national). Ce qui le place dans la catégorie des pays à forte **couverture forestière** et à **faible taux** de déforestation et de dégradation forestière (0,08% par an);
- Son **Domaine Forestier National** est découpé en **Unités Forestières d'Aménagement (UFA)**.
- 11%** de son territoire est consacré aux Aires Protégées



- La République du Congo qui a déjà **aménagé 41%** des forêts de production (**4.150.888 ha**) et certifié **3.050.000 ha** sur la base des standards FSC a volontairement adhéré aux processus **REDD+** et **APV-FLEGT**

- La République du Congo conduit ces 2 initiatives pour démontrer:

- son engagement à la lutte contre les changements climatiques;
- sa volonté de transparence dans la gestion des espaces et ressources forestières.



1°- ETAT D'AVANCEMENT DES PROCESSUS REDD+ ET APV/FLEGT EN REPUBLIQUE DU CONGO

Le processus REDD+ en République du Congo a connu les étapes suivantes:

- **Février 2008**: Préparation et soumission du R-PIN de la République du Congo;
- **Juillet 2008**: Mise en place d'une équipe légère de la Coordination Nationale REDD ;
- **Février 2009**: Approbation du R-PIN de la République du Congo;
- **Juillet 2009**: Signature de l'accord de don de 200.000 dollars US pour le financement du processus d'élaboration du R-PP ;
- **Janvier 2010**: Organisation de l'atelier national de lancement de la phase d'élaboration du Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP);
- **Février à Mars 2010 et Juillet 2010 à Septembre 2011**: Organisation des consultations et ateliers Départementaux;
- **Avril 2010**: Finalisation et validation de la 1^{ère} version du R-PP;
- **Juin 2010**: Approbation du R-PP de la République du Congo par les membres du Comité des Participants du FCPF.
- **Septembre 2011**: soumission de la 2^{ème} version révisée du R-PP

Dans le cadre du processus APV-FLEGT Congo-UE, les principales étapes ci-après ont été réalisées :

- **Mai 2009**: Paraphe de l'APV-FLEGT Congo-UE à Brazzaville;
- **Février 2010**: Sessions de sensibilisation des Parlementaires sur l'APV-FLEGT Congo-UE ;
- **Mai 2010**: Signature de l'APV-FLEGT Congo-UE à Bruxelles;
- **Janvier 2010**: Ratification de l'APV-FLEGT Congo-UE par l'Union Européenne ;
- **Août 2011**: Approbation de l'APV-FLEGT Congo-UE et autorisation de ratification par les 2 Chambres du Parlement congolais. Le Décret de ratification sera bientôt publié par la partie congolaise.

Le paraphe de l'APV-FLEGT Congo-UE a été suivi par la mise en place de:

- **la Cellule de Légalité Forestière et de Traçabilité ;**
- **et du Projet pour le renforcement du Système National de Traçabilité des bois.**

2°- PRINCIPALES SYNERGIES IDENTIFIEES ENTRE LES PROCESSUS REDD+ ET APV/FLEGT EN REPUBLIQUE DU CONGO

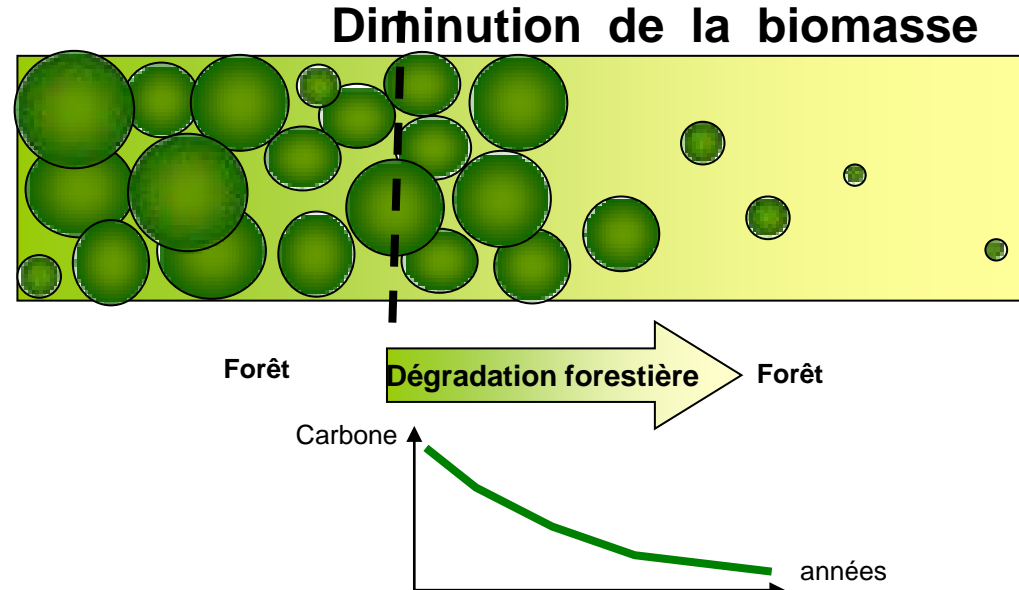
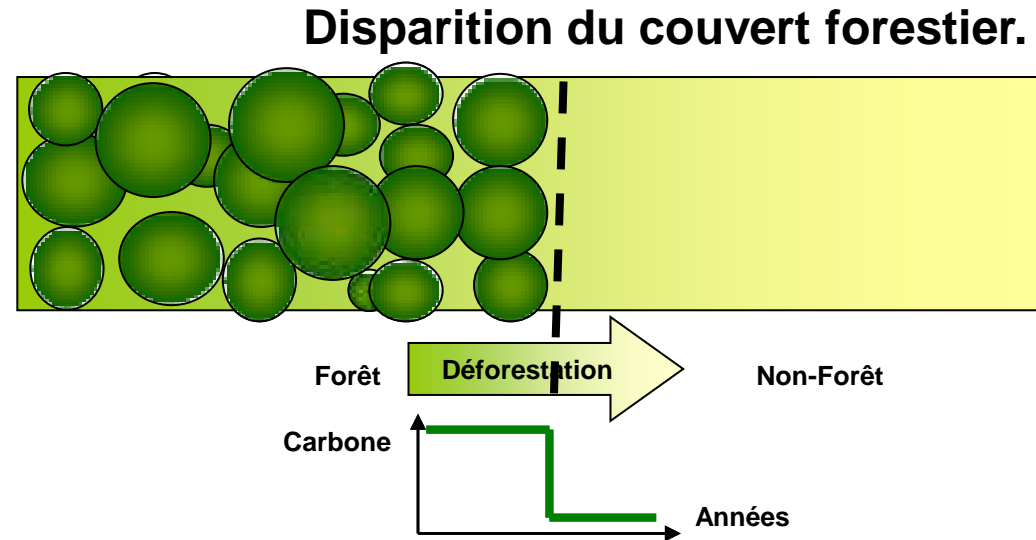
- L'identification des synergies entre les processus REDD+ et APV/FLEGT en République du Congo a été fait à travers les consultations pour compléments d'informations en vue de démontrer dans le R-PP les liens éventuels entre les deux processus. Cette démarche a été facilité par le questionnaire ci-après :
 - Que visent principalement les deux processus ?
 - Quels sont les principaux secteurs et acteurs concernés par les deux processus ?

2.1- QUE VISENT PRINCIPALEMENT LES DEUX PROCESSUS ?

Le Processus REDD+, vise à apporter une réponse bien précise à la problématique de la Déforestation et de la Dégradation des forêts.

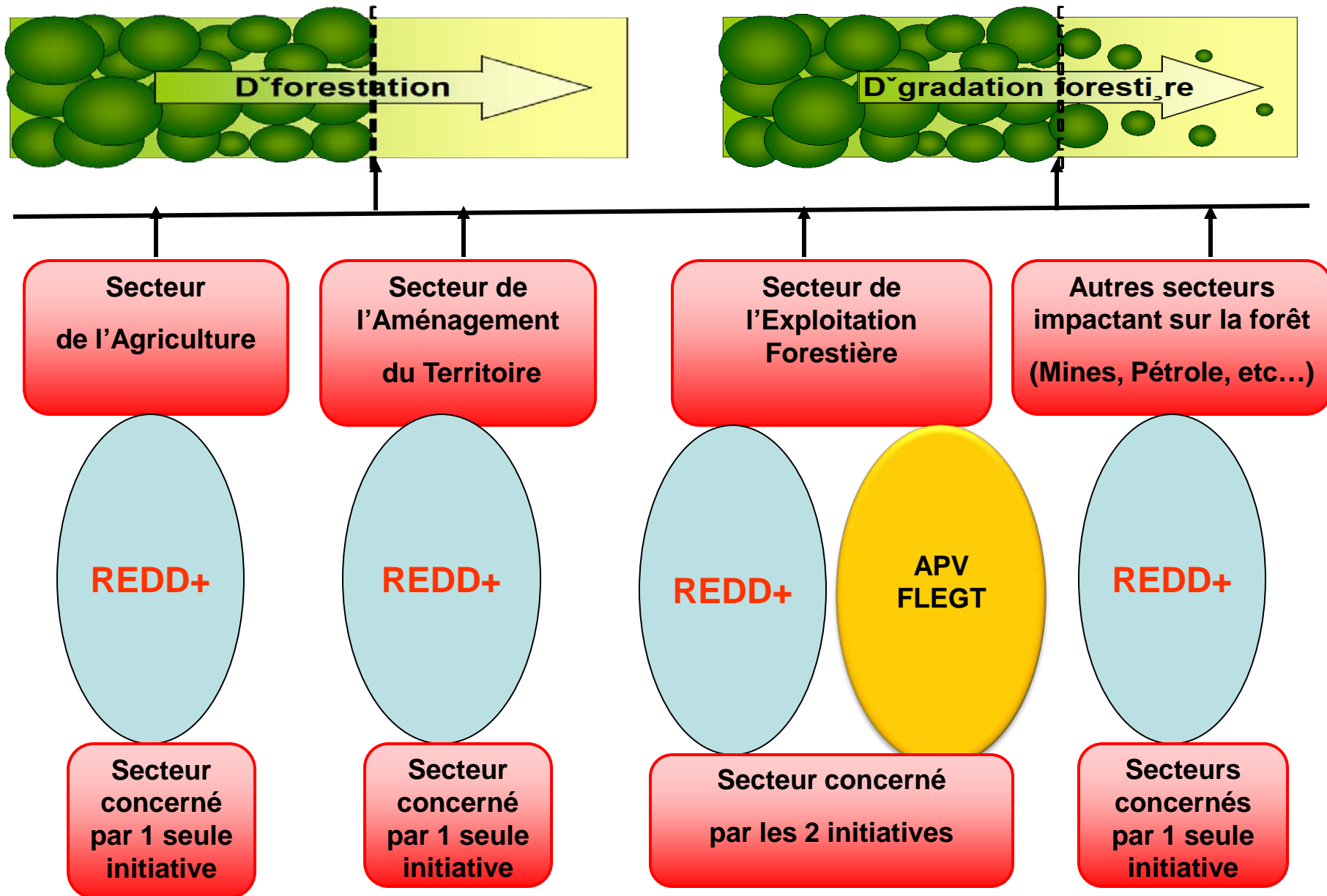
Le Processus APV/FLEGT vise à apporter une réponse bien précise à la problématique de l'exploitation et du commerce illégal des bois.

Comme on peut s'en rendre compte, les deux processus sont établis pour s'attaquer à la Déforestation et à la Dégradation des forêts.



2.2- QUELS SONT LES SECTEURS ET LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LES DEUX PROCESSUS ?

- **Le Processus REDD+**, est mis en évidence pour modifier le comportement des acteurs qui interviennent dans les domaines de: **l'exploitation du bois, de l'exploitation agricole, de l'exploitation minière et pétrolière, de l'aménagement du territoire, etc.**
- **Le Processus APV/FLEGT** quant à lui est mis en évidence pour modifier le comportement des acteurs qui interviennent dans le domaine de **l'exploitation du bois (bois d'œuvre, bois-énergie,)**
- Le schéma ci-après indique de façon bien précise les secteurs et acteurs concernés par les initiatives **REDD+** et/ou **APV-FLEGT**



3°- PRINCIPALES LEÇONS À TIRER POUR GARANTIR LA PERENITE DE LA COMPLEMENTARITE DES PROCESSUS REDD+ ET APV/FLEGT.

- Le processus de consultations des parties prenantes pour la finalisation du cadre de mise en œuvre de l'APV-FLEGT a largement été cité comme modèle remarquable de participation à la préparation du projet d'accord et des grilles d'évaluation. Ce qui a permis à la Coordination Nationale REDD d'en valoriser les acquis et de faire aboutir dans un délais relativement bref le R-PP de la République du Congo.
- Les différentes consultations menées dans le cadre de l'élaboration du R-PP de la République du Congo, ont permis de relever les principales leçons ci-après:
 - 1^{ère} leçon: Il n'y a **ni chevauchement, ni contradiction** entre les processus REDD+ et APV/FLEGT;
 - 2^{ème} leçon: Les deux processus REDD+ et APV/FLEGT sont bien **complémentaires**.

- Se référant à ces deux arguments fondamentaux, il est particulièrement important de **mobiliser des financements adéquats et durables** en vue de garantir :
 - * la mise en place et le fonctionnement des plate-formes de concertation entre les gestionnaires et de deux initiatives;
 - * Renforcer la compréhension des acteurs clés de la déforestation et de la dégradation forestière, à travers l'organisation des **ateliers de renforcement des capacités**. Ce qui évitera **les malentendus** qui persistent encore et qui risquent **de limiter la participation effective des parties prenantes dans la mise en œuvre** du processus REDD+ et/ou du processus APV/FLEGT ;
- 3^{ème} leçon: Rechercher les points de convergence **est une étape essentielle, mais pas suffisante**. Il faut vite passer à l'acte en mettant en place des mécanismes d'opérationnalisation des points de convergence.

CONCLUSION

Comme il a été indiqué tout au long de cette démonstration, le **processus APV/FLEGT est une opportunité pour garantir la mise en œuvre du processus REDD+ dans le secteur de l'exploitation forestière**. Etant donné que la gouvernance et la légalité forestière occupent une place de choix dans la mise en œuvre du processus REDD+, le processus APV/FLEGT est identifié comme une des **composante importante de la stratégie nationale REDD+**.

En République du Congo, le Système de Vérification de la Légalité (SVL) qui repose notamment sur : (i) les contrôles administratifs et les contrôles de terrain, (ii) les grilles de légalité sur les forêts naturelles et sur les plantations forestières, (iii) le Système de traçabilité, **va consolider la mise en œuvre de REDD+ auprès des titulaires des titres d'exploitation du bois**. Il reste à ce que les autres secteurs renforcent la qualité de leur cadre légale et réglementaire, pour garantir la prise en compte de l'ensemble des facteurs qui sont appelés à limiter la déforestation et la dégradation des forêts.



*Merci
Pour
Votre aimable attention*

